



ÉVÉNEMENT PARALLÈLE AU CONGRÈS DE LA CSI – DÉVELOPPEMENT

« *Repenser la solidarité internationale syndicale dans le cadre des ODD* »

PROJET DE NOTE DE CONCEPT

Contexte

Des changements majeurs se sont produits dans le paysage mondial du développement depuis le dernier Congrès de la CSI qui s'était déroulé en 2014. Parmi ceux-ci, le plus important a été l'adoption du Programme à l'horizon 2030 pour le développement durable par tous les États membres des Nations unies. Le Programme à l'horizon 2030 est un programme universel fondé sur des droits — comprenant 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles — englobant les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

Les syndicats ont mis en place des politiques spécifiques pour orienter leur action dans ce paysage en pleine mutation. En 2015, lors de son 15^e Conseil général, la CSI a adopté une résolution sur les Priorités syndicales en matière de développement¹, qui trace la voie à suivre pour les syndicats dans le programme international du développement. Cette résolution est également soutenue par celles adoptées par les organisations régionales de la CSI en Afrique, dans les Amériques et en Asie-Pacifique².

Objectifs

Cet événement en parallèle vise à contribuer à placer la solidarité syndicale internationale dans le contexte du Programme à l'horizon 2030.

Par l'intermédiaire du Réseau syndical de coopération au développement (RSCD), nous disposons déjà d'un ensemble de modalités en termes de :

¹ cf. https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc-15gc_f_11-resolutionanddeveloppement-fr-01.pdf

² Congrès CSI-Afrique 2015 : http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/resolution_atudn_english-revised2.pdf

Congrès CSA 2016 : <http://www.csa-csi.org/3CongresoCSA-Documentos-8848>

Conseil général de la CSI-AP 2015 : http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/13rgc_agenda_12-1_-_formation_of_the_ituc-ap_tudcn.pdf

- établissement de « partenariats » : grâce à notre travail visant à favoriser une meilleure coordination et une plus grande efficacité de la coopération syndicale au développement, y compris les principes syndicaux d'efficacité du développement³.
- « soutien à la capacité » : grâce à notre travail sur le développement d'un outil de capacité organisationnelle syndicale (outil de COS)⁴.
- « mobiliser » : grâce à nos efforts de plaidoyer visant à influencer les décideurs en matière de politiques de développement.

Ces modalités devraient contribuer à façonner notre travail dans le contexte des ODD, qui reflètent un grand nombre de nos principales priorités et constituent une occasion pour le mouvement syndical. Ceci est également lié aux travaux entrepris par l'OIT afin de remodeler sa coopération au développement dans le contexte du Programme à l'horizon 2030 (discussion de la CIT de 2018), dans le cadre duquel elle consulte ses mandants.

L'événement en parallèle abordera les questions suivantes :

- Comment les syndicats peuvent-ils recourir aux modalités susmentionnées en vue de transposer la mise en œuvre des ODD à plus grande échelle ?
- Dans la mise en œuvre (le « comment faire ») du Programme à l'horizon 2030, le dialogue social constitue notre pilier⁵. Qu'est-ce que cela signifie pour la solidarité syndicale internationale ? Comment la solidarité syndicale internationale peut-elle soutenir au mieux la mise en œuvre des objectifs et cibles du Programme à l'horizon 2030 tels que ceux des ODD 1, 8, 10, etc. ?
- Quel rôle les syndicats devraient-ils jouer dans les pays donateurs ?

Modalité

L'événement en parallèle consistera en une table ronde animée par des conférenciers institutionnels et syndicaux, suivie par une discussion interactive avec les participants sur les sujets susmentionnés.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

³ cf. <https://www.ituc-csi.org/profil-syndical-de-l-efficacite-du,10523>

⁴ cf. https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/tuoc_guidelines.pdf

⁵ cf. <https://www.ituc-csi.org/document-reflexion-dialogue-social-developpement>